

## **CONSEIL MUNICIPAL DE GÉMOZAC**

Séance du 10 mars 2025

### **PROCÈS-VERBAL**

Le Conseil municipal de Gémozac s'est réuni à la mairie le 10 mars 2025 à 18h30 sur convocation adressée le 06 mars 2025.

#### **PRÉSENTS :**

M. Loïc GIRARD, M. Jean-Pierre MORDANT, Mme Monique BÉLIS, M. Pascal BRAUD, M. Thierry AUDEBERT, Mme Virginie LARUE, M. Daniel CHABOT, Mme Danielle DAGORN, M. Gérard AUBRY, M. Yves BELIS, Mme Laurence CHEVALLIER, M. Jean-Pierre GIRARD, Mme Sonia PAVARD, Mme Sylvie RABET - LARGE, M. Jean-Jacques NIVET, M. Jean-Michel BLANCHARD, Mme Catherine CLOCHARD, M. Christian LUCAZEAU, Mme Corinne MORISSON

#### **ABSENTS EXCUSÉS :**

Mme Maribel COPLEY, M. Jean-Bernard DAVID

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : M. Thierry AUDEBERT

Quorum : 11

#### **Approbation du procès-verbal :**

Le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 13 janvier 2025 est approuvé à l'unanimité.

### **01 – Convention pour la participation aux charges de fonctionnement des écoles**

Le Conseil municipal décide de fixer la participation à 666 euros par enfant d'élémentaire et 1 776 euros par enfant de maternelle pour l'année scolaire 2024-2025.

Monsieur le Maire est autorisé à signer les conventions nécessaires à la mise en place de la participation des communes aux frais de fonctionnement des écoles de Gémozac

Vote à l'unanimité (19 voix)

### **02 - Convention avec le Département pour les études et les travaux d'aménagement du carrefour rue de l'Argonne, rue du Général de Gaulle, rue du Maréchal Foch**

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le Département pour faire réaliser les études et travaux d'aménagement du carrefour de la rue de l'Argonne, l'avenue du Général de Gaulle et la rue du Maréchal Foch, afin d'améliorer la sécurité des usagers.

Les travaux consistent à :

- refaire la chaussée ;
- renouveler le réseau pluvial avec pose de canalisation béton, de regards et de grilles ;
- reprendre les trottoirs en béton désactivé.

Le Département de la Charente-Maritime assurera la maîtrise d'ouvrage des travaux de voirie et sa Direction des Infrastructures assurera la maîtrise d'œuvre.

La commune s'engage à verser au Département sa participation estimée à 66 219,40 euros HT.

Vote à l'unanimité (19 voix)

### **03 - Rectificatif pour inversion de propriété rue des Ris / chemin Jean Thibaudeau**

Une inversion a été constatée concernant les propriétés voisines suivantes :

- parcelle AC 379 (100 m<sup>2</sup>) située rue des Ris au compte de la Commune de Gémozac, sur laquelle est installée un poste de relevage des eaux usées ;
- parcelle D 226 (675 m<sup>2</sup>) située chemin Jean Thibaudeau au compte d'EAU 17 qui correspond à l'emprise de la voirie communale.

Le Conseil municipal approuve le rectificatif via un acte administratif et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature de tous documents relatifs à ce dossier.

Vote à l'unanimité (19 voix)

#### **04 - Déclassement d'un délaissé de voirie situé au Champ de Laureau, parcelle cadastrée ZL 123**

Monsieur le Maire expose que la parcelle cadastrée section ZL, numéro 123, d'une superficie de 827 m<sup>2</sup> située au Champ de Laureau était une portion de l'ancienne route départementale (route de Villars) qui a perdu son usage lors de la création de la voie de contournement du bourg.

Du fait de son déclassement par le Département, elle est entrée dans le domaine communal. Elle n'est donc plus nécessaire au service public de la voirie depuis de nombreuses années et a désormais le caractère d'un délaissé de voirie.

Le Conseil municipal considère que la parcelle ZL 123 n'est plus utilisée pour la circulation, décide de déclasser la parcelle ladite parcelle et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Vote à l'unanimité (19 voix)

#### **05 – Mise à jour de l'actif**

Monsieur le Maire explique que la commune a acheté une voiture pour les services techniques de marque Volkswagen modèle Caddy immatriculée DE-960-TK pour 11 990 euros TTC.

Le garage vendeur ayant commis une erreur a trouvé un autre véhicule de marque Renault modèle Kangoo immatriculé GC-554-ET, plus récent, au même prix et a repris le véhicule Volkswagen.

Le Conseil municipal :

- décide de sortir de l'actif le bien immatriculé DE-960-TK, Volkswagen Caddy, numéro d'inventaire 2024-21828-01,
- autorise Monsieur le Maire à signer les documents pour l'acquisition du Renault Kangoo immatriculé GC-554-ET d'une valeur de 11 990 euros,
- dit que ce véhicule sera inscrit à l'inventaire sous le numéro 2025-21828-01.

Vote à l'unanimité (19 voix)

#### **06 – Compte-rendu des délégations du Maire**

##### **Souscription d'un prêt relais TVA**

Un prêt Relais TVA de 200 000 euros est souscrit auprès de l'Agence France Locale dans les conditions suivantes :

- Durée : 2 ans
- Montant : 200 000 EUR
- Amortissement : In fine avec paiement trimestriel des intérêts
- Frais de dossier : Néant
- Taux fixe : 2.78% trimestriel base Exact/360



## Attribution du marché public portant sur la réhabilitation de l'ancien centre de secours

TABLEAU RECAPITULATIF DES ENTREPRISES PROPOSEES APRES ANALYSE AVEC PSE ET VARIANTES						
LOTS / INTITULES	ENTREPRISE PROPOSEE		MONTANT Base	PSE retenues	MONTANT TOTAL	
LOT 1	RENFORCEMENT DE STRUCTURE	OUVRARD PAHUS	17260 GEMOZAC	40 241,10	0,00	40 241,10
LOT 2	GROS ŒUVRE	BALOUT	17501 JONZAC	105 000,00	3 690,00	108 690,00
LOT 3	COUVERTURE	OUVRARD PAHUS	17 260 GEMOZAC	12 561,46	0,00	12 561,46
LOT 4	MENUISERIE EXTERIEURE PVC	BOUGNOTEAU	17 260 GEMOZAC	7 742,00	0,00	7 742,00
LOT 5	MENUISERIE EXTERIEURE ALUMINIUM	BOUGNOTEAU	17260 GEMOZAC	6 300,00	0,00	6 300,00
LOT 6	SERRURERIE	MANDIN ENERGIE	17200 ROYAN	21 123,22	0,00	21 123,22
LOT 7	MENUISERIE INTERIEURE	BOUGNOTEAU	17260 GEMOZAC	12 135,60	0,00	12 135,60
LOT 8	CLOISON - PLAFOND	XAVIER PARIS	17260 CRAVANS	26 859,00	0,00	26 859,00
LOT 9	REVETEMENT DE SOL	YANN RIVIERE	17640 VAUX SUR MER	15 673,52	0,00	15 673,52
LOT 10	PEINTURE	GUIARD	17260 GEMOZAC	16 563,61	5 221,37	21 784,98
LOT 11	ELECTRICITE - CHAUFFAGE	JOUGOURD	17260 GEMOZAC	21 251,00	0,00	21 251,00
LOT 12	PLOMBERIE - VENTILATION	LABBE HERBELOT	17800 PONS	13 213,99	0,00	13 213,99
LOT 13	CLOISON AGRO ALIMENTAIRE	ERCO	79000 NIORT	16 804,15	0,00	16 804,15
TOTAL HT				315 468,65 €	8 911,37 €	324 380,02 €
TVA 20%				63 093,73 €	1 782,27 €	64 876,00 €
TOTAL TTC				378 562,38 €	10 693,64 €	389 256,02 €



### Travaux immeuble 3 rue Gambetta : demande de subvention de l'État (DETR + DSIL)

L'aide financière de l'Etat est sollicitée au titre de la DSIL et de la DETR pour la création de 2 logements locatifs et 1 local pour la vie associative au n°3 rue Gambetta.

PLAN DE FINANCEMENT H.T.		
COMMUNE (emprunt)	129 147,10 €	20,00 %
DETR	258 221,30 €	40,00 %
DSIL	198 184,84 €	30,70 %
CONSEIL DEPARTEMENTAL (logement)	40 000,00 €	6,20 %
CONSEIL DEPARTEMENTAL (local associatif)	20 000,00 €	3,10 %
TOTAL	645 553,24 €	100,00 %



## **Travaux immeuble rue Carnot : demande de subvention de l'État (DETR + DSIL)**

L'aide financière de l'Etat est sollicitée au titre de la DSIL et de la DETR pour la création de 2 logements locatifs rue Carnot.

PLAN DE FINANCEMENT H.T.		
COMMUNE (emprunt)	108 613,23 €	21,93 %
DETR	173 382,09 €	35 %
DSIL	173 382,09 €	35 %
Département	40 000 €	8,07 %
<b>TOTAL</b>	<b>495 377,41 €</b>	<b>100 %</b>



### **Réhabilitation de l'ancien centre de secours : Avenant n°1 – Lot n° 13 : cloisons agroalimentaires, Entreprise SAS ERCO**

Considérant le remplacement de la porte coulissante prévue au marché par une porte de service avec oculus dans le local chasseurs ;

Moins-value dont le montant s'élève à 1 720,08 € H.T.

En conséquence le montant du marché initial : 16 804,15 € H.T.

Est modifié comme suit : 15 084,07 € H.T.



### **Réhabilitation de l'ancien centre de secours : Avenant n°1 – Lot n° 11 : électricité, Entreprise SARL JOUGOURD & Fils**

Considérant la suppression de la connexion sur les radiateurs et le remplacement de l'applique murale par des variateurs d'intensité lumineuse ;

Moins-value dont le montant s'élève à 199 € H.T.

En conséquence le montant du marché initial : 21 251,00 € H.T.

Est modifié comme suit : 21 052,00 € H.T.



**Réhabilitation de l'ancien centre de secours : Avenants n°1 et n°2 – Lot n° 2 Gros  
Œuvre, Entreprise SARL BALOUT FILS**

Suite à sa demande, l'entreprise BALOUT Fils bénéficiera du versement de l'avance dans les conditions prévues au CCAP.

Considérant, pour le centre de loisirs, la modification de la fixation du plancher poutrelle hourdis, le raccordement et la pose d'un regard sur le nouveau réseau eaux usées suite à la découverte d'un réseau eaux usées du garage mitoyen ;

Considérant, pour le local chasse, la modification du palan et la reconstitution partielle d'un dallage pour rattrapage des niveaux suite à la découverte d'un double dallage lors de la réalisation des réseaux sous dallage ;

Plus-value dont le montant s'élève à 2 305,02 € H.T.

En conséquence le montant du marché initial : 108 690,00 € H.T.

Est modifié comme suit : 110 995,02 € H.T.



**Réhabilitation de l'ancien centre de secours : Avenant n°1 – Lot n° 12 Plomberie,  
Entreprise SARL LABBE HERBELOT**

Considérant qu'il a été découvert en cours de chantier, pour le centre de loisirs, que le tuyau d'alimentation d'eau existant était posé sans aucune protection, sans lit de sable et sans grillage avertisseur ; il convient par conséquent de poser un nouveau tuyau d'alimentation d'eau.

Considérant, pour le local chasse, la pose de 2 robinets de puisage dans la partie laboratoire non prévus au marché et le remplacement du cumulus de 100 litres prévu au marché par un cumulus de 200 litres pour répondre au besoin des utilisateurs.

Plus-value dont le montant s'élève à 1 668,70 € H.T.

En conséquence le montant du marché initial : 13 213,99 € H.T.

Est modifié comme suit : 14 882,69 € H.T.



**Réhabilitation de l'ancien centre de secours : Avenant n°1 – Lot n° 8 Cloison – Plafond,  
Entreprise SARL PARIS XAVIER**

Considérant, pour le centre de loisirs, la suppression du plafond coupe-feu 1 heure et son remplacement par un plafond BA 13 suite à l'accord du bureau de contrôle à l'exception du local rangement ;

Moins-value dont le montant s'élève à 1720,00 € H.T.

En conséquence le montant du marché initial : 26 859,00 € H.T.

Est modifié comme suit : 25 139,00 € H.T.



**Réhabilitation de l'ancien centre de secours : Avenant n°1 – Lot n° 9 revêtements de sol,  
Entreprise YANN RIVIERE**

Considérant l'ajout d'un siphon dans le laboratoire et la suppression d'une partie de la faïence dans les sanitaires du local chasse ;

Moins-value dont le montant s'élève à 67,00 € H.T.

En conséquence le montant du marché initial : 15 673,52 € H.T.

Est modifié comme suit : 15 606,52 € H.T.



**Attribution du marché de travaux pour la création du lotissement la Gémoze**

LOT	ENTREPRISE RETENUE	MONTANT HT	MONTANT TTC
01	SAS ETATP PICOULET 8 rue du Fief d'Orennes 17260 MONTPELLIER DE MEDILLAN	588 725,00 €	706 470,00 €
02	SERPE -SASU ZA la Cigalière IV 130 allée du Mistral 84 250 LE THOR	68 156,00 €	81 787,19 €

Fin de la séance à 19h30